



RÉISERBANN



d'Réiser Gemeng

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 13 JUIN 2008

La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 9.00 heures et se termine à 10.05 heures. La séance est présidée par Monsieur Tom Jungen.

Présences : Marcel Dondelinger, Suzette Dostert-Wagener, Pierrette Ferro-Ruckert, Nicole Frantz, Tom Jungen, Léonie Klein-Hoffmann, Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter, Camille Schleck, Richard Schneider.

Absence(s) : /

Remarque : Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

1. Organisation scolaire 2008/2009 - Nomination de personnel enseignant (1ère liste) (Huis clos)

Par vote secret les personnes suivantes sont nommées :

- ▶ Bettina Ballmann (enseignement préscolaire)
- ▶ Cornelle Dieschburg (enseignement préscolaire)

2. Organisation scolaire 2008/2009 - Décharge d'un instituteur

Une décharge totale de 23 unités est accordé à M. Albert Petesch, instituteur à l'école communale de Roeser, pour l'année scolaire 2008/2009 dans le cadre du projet "Cinéma à l'école".

Vote : 10 Oui - 1 Non - 0 Abstention(s)

3.1 Communications du collège échevinal

- ▶ **Election de la commission régionale des loyers :** L'élection de la commission régionale des loyers aura lieu le 7 juillet 2008 à 18.00 heures à la salle François Blouet.
- ▶ **Aménagement communal :** Le plan d'aménagement particulier au lieu-dit Ruederstrachen à Livange a été approuvé par le ministre de l'Intérieur le 14/05/2008 et publié à partir du 02/06/2008 avec entrée en vigueur trois jours après la publication.
- ▶ **Loi relative aux chiens :** La loi relative aux chiens est applicable à partir du 1er juin 2008, mais elle comporte un délai transitoire de neuf mois pour permettre aux détenteurs de chiens de se conformer aux dispositions de la loi et procéder à l'accomplissement des formalités. La création d'un chenil est envisagée au niveau intercommunal (communes du STEP). Le SIGI a développé une solution informatique pour la déclaration des chiens.
- ▶ **Nouveau règlement de circulation :** Le nouveau règlement général de circulation approuvé a été publié à partir du 27 mai et est donc en vigueur depuis le 30 mai 2008. Une concertation avec la police s'avère nécessaire, ainsi qu'une conscientisation des administrés.

- ▶ **Entrevue du bureau du SYVICOL avec l'Entreprise des P&T :** L'Entreprise des P&T a déclaré que "La poste souhaite renforcer sa présence sur le terrain - aucune décision quant à une fermeture d'un bureau n'a été prise jusqu'à présent".

3.2 Questions écrites des conseillers

La conseillère Léonie Klein-Hoffmann a présenté le 9 juin 2008 une question écrite relative à l'accès au site Herchesfeld et à l'implantation d'installations fixes sur ce site.

4. Partenariat avec la communauté Kolla : résolution

La résolution a pour objectif de confirmer l'accord de partenariat du 11 octobre 1992 et notamment :

- ▶ de réitérer à la Communauté Kolla Tinkunaku, composée des villages de Los Naranjos, Rio Blanquito, Angosto de Parani et San Andres, sa solidarité et son soutien moral ;
- ▶ d'assurer sa volonté de poursuivre les démarches politiques en matière de la coopération avec la Communauté Kolla ;
- ▶ de déclarer son souhait de poursuivre la collaboration avec Solidaresch Hëllef Réiserbann et Action Solidarité Tiers Monde ;
- ▶ de soutenir la réalisation des objectifs suivants :
 - le renforcement de l'organisation communautaire des Kollas ;
 - la mise en place de moyens de communication par radio entre les villages ;
 - le développement de l'accès des communautés aux énergies renouvelables ;
 - la récupération du reste du territoire ancestral ;
 - la protection de la biodiversité menacée sur ce territoire et dans le reste de la région des yungas subtropicales andines.
- ▶ de faire appel à toutes les composantes de la Communauté Kolla de continuer à oeuvrer dans le même sens et de soutenir et faire perdurer le partenariat avec la Commune de Roeser.

5. Acte notarié : emprise

Le conseil approuve l'acte d'échange avec M. et Mme Diesemberger-Feinen de deux parcelles sises à Roeser, rue Marguerite Thomas-Clement.

6. Réaménagement et modernisation du centre sportif de Crauthem - phase 3 : projet définitif

Le projet définitif des travaux de la phase 3 du réaménagement et de la modernisation du centre sportif de Crauthem concerne le réaménagement de l'entrée de l'école et la mise en conformité du hall sportif. Cette dernière phase concerne tous les travaux nécessaires à l'achèvement complet du réaménagement.

Devis établi par le bureau d'architecture Klein & Müller	
Sous-total hors TVA	2.230.737,50 €
Honoraires d'architecte et d'ingénieur	368.070,04 €
Total général hors TVA	2.598.807,54 €
TVA sur travaux	334.609,13 €
TVA sur honoraire	55.210,54 €
Total général TTC	2.988.617,17 €

7. Décompte de travaux - Centre de rencontre pour jeunes - construction et aménagements extérieurs

Le décompte concerne la construction de la Maison des jeunes et les aménagements extérieurs sur base des devis approuvés par le conseil le 18/04/2005 et le 11/10/2007. Il s'élève à 1.769.002,52 €.

8. Questions orales des conseillers

Léonie Klein-Hoffmann :

- ▶ Comment la vitesse de circulation sur le chemin entre le site de loisirs Herchesfeld et Crauthem est-elle réglementée?

9.1 Poste d'employé communal (carrière D) : nomination (Huis clos)

Par vote secret M. René Engleitner est nommé au poste d'employé communal.

9.2 Poste d'éducateur diplômé : contrat de travail à durée déterminé (Huis clos)

Le contrat de travail à durée déterminée avec Mlle Lucie Hellers est confirmé. L'éducatrice est engagée à durée déterminée pour une durée de 6 mois sous le statut de personnel de droit privé. A l'issue de cette période, en cas de satisfaction avec les prestations de l'intéressée, le contrat sera transformé en contrat à durée indéterminé à plein temps.

Vote : 10 Oui - 0 Non - 1 Abstention(s)

9.3 Contrat de travail de personnel de droit privé (Huis clos)

Le contrat de travail à durée déterminée avec Mlle Sharon Jaeger, qui est engagée pour remplacer un congé parental, est confirmé. Mlle Jaeger est engagée à durée déterminée sous le statut de personnel de droit privé.

10. Démission de personnel enseignant (Huis clos)

Les démissions de Mme Carole Stefanutti et Mme Manon Schneider, institutrices à l'enseignement primaire de la commune de Roeser, sont approuvées.

11. Indigénat (Huis clos)

Le conseil se prononce sur quatre déclarations d'option pour l'obtention de la nationalité luxembourgeoise.